



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

MISE EN CONTEXTE

Dans le but de respecter les nouvelles obligations dévolues par le Code des professions pour la tenue de l'assemblée générale, le conseil d'administration de l'OCCOQ a adopté, lors de sa réunion du 29 août 2019, un projet de prévisions budgétaires pour l'exercice 2020-2021, année financière visée par la cotisation annuelle.

Précisons d'abord que ces prévisions budgétaires sont issues d'une gestion rigoureuse et prudente des dépenses, mais qu'elles sont préparées à partir des informations financières dont nous disposons présentement.

À des fins comparatives, le tableau que vous retrouvez ci-dessous présente les prévisions budgétaires soumises à l'assemblée générale annuelle 2018, le budget 2019-2020 adopté par le conseil d'administration (CA) au mois de mars 2019 ainsi que les prévisions budgétaires 2020-2021.

Vous y constaterez que le montant prévu pour les revenus de cotisation de l'exercice 2020-2021 est significativement plus élevé (près de 30 000 \$ de plus) que celui inscrit au budget 2019-2020 adopté par le CA. Cette prévision s'appuie sur le fait que, en date d'aujourd'hui (3 septembre 2019), l'Ordre a déjà atteint le montant des revenus de cotisation inscrit au budget 2019-2020, alors qu'il reste près de sept mois avant la fin du présent exercice financier.

En ce qui a trait à la faible augmentation prévue (5 000 \$) de la masse salariale en 2020-2021, veuillez noter que cette dernière n'inclut pas le montant lié à l'indexation des salaires sur l'indice d'inflation, car le CA de l'Ordre déterminera ce montant lors de l'adoption du budget 2020-2021 au mois de mars 2020.

Par ailleurs, l'OCCOQ a déposé deux demandes d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en 2019-2020, l'une pour le développement du site Web Espace parents et l'autre pour la démarche de planification des services d'orientation au sein des commissions scolaires. À ce jour, nous sommes toujours en attente de la confirmation des montants qui nous seront attribués pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021. Dans le cas où les montants de subvention seraient réduits, une réflexion devra être effectuée quant à la poursuite de ces projets.

De plus, certains des écarts présents au tableau des prévisions budgétaires s'expliquent par les revenus et dépenses engendrés par le colloque de l'OCCOQ, un événement que nous tenons à tous les deux ans, qui n'aura pas lieu en 2019-2020, mais plutôt en 2020-2021 (dates du colloque : 17 au 19 juin 2020).

En terminant, il est important de mentionner que les dépenses relatives au bureau du syndic et à la discipline sont difficilement prévisibles. En effet, il est impossible de prévoir à long terme le nombre de demandes d'enquêtes qui seront traitées par le bureau du syndic ainsi que le nombre de plaintes disciplinaires qui seront déposées devant le conseil de discipline.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021

PRODUITS

	Prévisions budgétaires 2019-2020 (soumises à l'AGA 2018)	Budget 2019-2020 (adopté par le CA)	Prévisions budgétaires 2020-2021
Revenus de cotisation	1 341 980 \$	1 331 028 \$	1 360 200 \$
Revenus d'admission	20 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Revenus d'administration	23 000 \$	20 500 \$	20 500 \$
Revenus de publicité et de commandite	57 900 \$	57 400 \$	122 150 \$
Subvention	25 000 \$	25 000 \$	0 \$
Revenus de formation	55 000 \$	75 000 \$	268 875 \$
Produits totaux	1 522 880 \$	1 538 928 \$	1 801 725 \$

CHARGES

Masse salariale	992 830 \$	1 029 957 \$	1 034 957 \$
Locaux	110 675 \$	107 173 \$	131 798 \$
Frais administratif et de bureau	69 750 \$	64 150 \$	69 250 \$
Équipement – informatique	122 226 \$	138 778 \$	180 588 \$
Honoraires	129 900 \$	146 700 \$	165 950 \$
Frais corporatif	148 450 \$	140 335 \$	257 762 \$
Publicité et promotion	32 800 \$	42 900 \$	37 900 \$
Perfectionnement	12 625 \$	12 625 \$	12 925 \$
Divers	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Charges totales	1 620 756 \$	1 684 118 \$	1 892 630 \$

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

	(97 876 \$)	(145 190 \$)	(90 905 \$)
--	-------------	--------------	-------------